Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi 1er octobre 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	***Noms***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux **ABSENTE**
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt **ABSENT**
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue

1. Adoption ordre du jour
2. Procès-verbaux des 9 et 15 septembre 2025 / Adoption
3. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. États comparatifs prévus selon l'article 105.4 L.C.V. / dépôt

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Entente cadre du personnel-cadre / Autorisation de signature
6. Révision salariale pour le poste de la direction générale / Autorisation
7. Équipement de sonorisation et enregistrement pour la salle de conseil / Acquisition
8. Résolution 2025-06-184 – Fondation O P'tit Creux – Demande d'appui financier / Abrogation
9. Mise à jour du plan de classification, du calendrier de conservation et analyse, l'inventaire et le traitement des archives / Octroi de mandat
10. Désignation de la trésorière-directrice générale adjointe pour la participation à des formations exigées par la SAAQ / Autorisation

Demande d'appui

11. Levers de drapeaux - Grande semaine des tout-petits 2025 - 17 novembre 2025 / Invitation et demande d'appui

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

12. Lieutenant au service de Protection et Secours civil / Nomination
13. Formation de pompiers 2026-2027 / Besoins
14. Règlement 321 modifiant l'entente réputée conclue relative à la cour municipale de Saint-Césaire et portant sur l'établissement d'une cour municipale commune / Adoption

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

TRAVAUX PUBLICS

Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu

15. Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire – Bail / Renouvellement pour 2026
16. Accompagnement pour la révision de l'entente industrielle relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées / Octroi de mandat
17. Analyse de vulnérabilité aux changements climatiques – Programme OASIS, volet 1 / Octroi de mandat
18. Plan de verdissement – Programme OASIS, volet 1 / Octroi de mandat
19. Plan de gestion des actifs de l'eau / services professionnels d'ingénierie pour un mandat d'accompagnement / Octroi de mandat

Voirie

20. Projet rénovation du garage municipal et de l'abri d'abrasif, 110 Route 112 – autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 (PRACIM) / Autorisation
21. Travaux de rapiéçage mécanisé / Octroi de contrat
22. Retrait d'un ponceau au 184, rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Octroi de contrat
23. Laveuse à pression à l'eau chaude / Acquisition
24. Remplacement du turbidimètre à l'usine de distribution eau potable / Acquisition
25. Sondes pour piézomètres / Acquisition
26. Grue Ferrarie et vérins hydrauliques / Acquisition et installation
27. Pneus nouveau camion F-550 hiver / Acquisition
28. Remplacement des toits des puits P1, P2 et P5 / Octroi de contrat
29. Achat moteur et pompe pour puits - Remplacement / Acquisition
30. Ligne à air entrepôt municipal / Acquisition et installation
31. Fonds de verdissement Hydro-Québec / Autorisation

URBANISME

32. DM-07-2025 demande de dérogation mineure concernant la hauteur du bâtiment d'habitation unifamilial projeté au 970 rue Leclaire.
33. PIIA-10-2025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée, projetée pour l'immeuble sis au 970, rue Leclaire
34. PIIA-11-2025 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au profit du commerce Mamiwouff, situé au 2046-2048, route 112
35. PPCMOI-01-2025 concernant l'aménagement de logements d'habitation au 1000-1002, rue Notre-Dame / Adoption
36. Acte de servitude pour une conduite sanitaire existante – avenue du Frère André / Autorisation de signature
37. Service en inspection municipale / Octroi de contrat

38. Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement)
39. Règlement distinct nº 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter des zones 516 et 519 / Adoption

Demande d'appui

40. Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement / Demande d'appui

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

41. Halte routière – Parc à neige / Octroi de contrats
42. Complexe sportif – Entretien préventif du système de contrôle électronique et pneumatique / Renouvellement de l'entente
43. Mise à niveau des documents de sollicitation – projet de reconstruction de l'aréna / Octroi de contrat

Affaires nouvelles

44. Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable / Dépôt
45. Avenant au mandat de services professionnels pour la production du rapport hydrogéologique du puits 6

Correspondances

46. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-10-277

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour modifié de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-278

Procès-verbal des 9 et 15 septembre 2025 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 9 et 15 septembre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des 9 et 15 septembre 2025 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-279

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques nos : S13861 à S13881 63130 à 63176	**444 592,08 $**
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques nos : S13882 à S13960 63177 à 63192	**386 450,82 $**
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures nos 5FD000124 à 5FD000128 5FD000130 à 5FD000133	**19 826,90 $**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Dépôt de documents

Résolution 2025-10-280

États comparatifs prévus selon l'article 105.4 L.C.V. / Dépôt

La trésorière, Mme Micheline Quilès, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice du second semestre se terminant le 30 septembre 2025, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2025-10-281

Entente cadre du personnel-cadre / Autorisation de signature

Considérant le processus de négociation entre les cadres et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant l'entente cadre intervenue entre les parties;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'entériner l'entente cadre intervenue entre le personnel-cadre et la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu également d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, de même que la directrice générale et assistante-greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente cadre entre le personnel-cadre et la Ville de Saint-Césaire, entente allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, de même que la Politique concernant les conditions de travail pour le personnel-cadre, allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-282

Révision salariale pour le poste de la direction générale / Autorisation

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la trésorière et directrice générale adjointe, à signer la révision de l'entente salariale de la directrice générale et assistante greffière selon l'entente convenue entre les parties et ce, laquelle entente entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-283

Équipement de sonorisation et enregistrement pour la salle de conseil / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation de l'équipement de sonorisation et d'enregistrement pour la salle du conseil à XYZ Technologie culturelle inc., de Montréal pour le prix de 11 655,82 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro KF_250722-01_V3 datée du 22 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-284

Résolution 2025-06-184 – Fondation O P'tit Creux – Demande d'appui financier / Abrogation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'abroger la résolution nº 2025-06-184 Fondation O P'tit Creux – Demande d'appui financier, à la demande de la Fondation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-285

Mise à jour du plan de classification, du calendrier de conservation et analyse, l'inventaire et le traitement des archives / Octroi de mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat afin de mettre à jour le plan de classification, le calendrier de conservation et le traitement des archives de la Ville ainsi que de procéder à l'analyse, l'inventaire et le traitement des archives, à la firme Service de gestion documentaire France Longpré inc., de Shawinigan, au montant de 6 370 $ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services numéro 250083-05-01_V.2 datée du 1er octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-286

Désignation de la trésorière-directrice générale adjointe pour la participation à des formations exigées par la SAAQ / Autorisation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser Madame Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à remplacer Madame Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, pour toute obligation liée à la charge publique de la Ville de Saint-Césaire comme mandataire pour la Société de l'assurance automobile du Québec, telle que les formations, et ce, non limitativement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-287

Levers de drapeaux - Grande semaine des tout-petits 2025 - 17 novembre 2025 / Invitation et demande d'appui

Considérant que la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse à l'âge de 5 ans;

- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

En conséquence il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de diffuser sur les réseaux sociaux de la Ville la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 17 au 23 novembre 2025, et de porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, marquant le début des festivités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-288

Lieutenant au service de Protection et Secours civil / Nomination

Considérant qu'il y a un poste vacant de lieutenant sur l'équipe 3;

Considérant que le pompier Monsieur Francis Lapointe occupe la fonction de pompier éligible depuis 2022;

Considérant que Monsieur Lapointe possède les compétences pour occuper un poste de lieutenant;

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire afin de désigner un nouveau lieutenant;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de nommer Monsieur Francis Lapointe à titre de lieutenant du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-289

Formation de pompiers 2026-2027 / Besoins

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompières et pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il est en vigueur jusqu'au 31 mars 2027;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompières et pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompières et pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit la formation de deux (2) personnes pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) personnes pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompières et pompiers pour la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-290

Projet de Règlement nº 321 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « Règlement nº 321 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du Règlement nº 321 sont dûment accomplies;

En conséquence, **il est proposé par Michel Deschamps**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement nº 321 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-291

Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Bail / Renouvellement pour 2026

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, du renouvellement du bail pour l'année 2026 comme suit:

- à compter du 1er janvier 2026, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de ville, soit fixé à 365 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-292

Accompagnement pour la révision de l'entente industrielle relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées / Octroi de mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Groupe Helios Gestion d'infrastructures et de services urbains inc. de Longueuil, pour des services d'accompagnement afin de réviser l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, le tout comportant une enveloppe budgétaire estimée à 7 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services numéro QC-2025-0850 datée du 10 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-293

Analyse de vulnérabilité aux changements climatiques – Programme OASIS, volet 1 / Octroi de mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Environnement LCL inc. de Granby, afin d'effectuer une analyse de vulnérabilité aux changements climatiques dans le cadre du Programme de financement Oasis volet 1, au montant de 30 600 $ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services numéro 9325 datée du 25 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-294

Plan de verdissement – Programme OASIS, volet 1 / Octroi de mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Caroline Denommée, Architecte inc. de Granby, pour des services d'accompagnement afin d'effectuer le Plan de verdissement dans le cadre du Programme de financement Oasis, volet 1, le tout comportant une enveloppe budgétaire estimée à 16 875 $ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 29 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-295

Plan de gestion des actifs de l'eau / Services professionnels d'ingénierie pour un mandat d'accompagnement / Octroi de mandat

Il est proposé par Jaques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme NServices, de Kiamika, pour des services d'accompagnement afin d'effectuer le Plan de gestion des actifs de l'eau, le tout comportant une enveloppe budgétaire maximale estimée à 25 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 21 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-296

Projet rénovation du garage municipal et de l'abri d'abrasif, 110 Route 112 - Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 (PRACIM) / Autorisation de signature

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de de rénovation du garage municipal et de l'abri d'abrasif situé au 110, route 112.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Ville a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

Que la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-297

Travaux de rapiéçage mécanisé / Octroi de contrat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé à Asphalte Bernier inc., de Roxton Pond, au montant de 335 $ la tonne plus les taxes, pour une enveloppe budgétaire maximale de 45 000 $ tel qu'il appert de la soumission nº 13.597 datée du 30 septembre 2025.

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-298

Retrait d'un ponceau au 184, rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Octroi de contrat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour le retrait d'un ponceau désuet à la hauteur du 184, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, à Excavations St-Césaire inc., de Saint-Césaire, au montant de 10 150 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission nº E-P202509181 datée du 18 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-299

Laveuse à pression à l'eau chaude / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'achat d'une laveuse à pression à l'eau chaude à Moteurs Électriques et Pompes G. & T. (1990) Ltée, de Mont-Saint-Grégoire, pour le prix de 7 151 $, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-300

Remplacement du turbidimètre à l'usine de distribution eau potable / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder au remplacement du turbidimètre de l'usine de distribution de l'eau potable, à AESL Instrumentation inc., de Montréal, pour le prix de 6 586,77 $, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 202879 datée du 11 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-301

Sondes pour piézomètres / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation d'une sonde dans le projet d'implantation d'un piézomètre sur le terrain du golf, à LNA Hydrogéologie Environnement, de Québec, pour le prix de 14 630,90 $, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 6268 datée du 17 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-302

Grue Ferrarie et vérins hydrauliques / Acquisition et installation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation d'une grue Ferrarie et des vérins hydrauliques sur la remorque Cargo de la Ville, à B.D.J. Ménard inc., de Saint-Paul-d'Abbotsford, pour le prix de 20 025 $, plus les taxes, tel qu'il appert des soumissions numéros 2068 et 1670 datées du 4 octobre 2024 et 20 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-303

Pneus nouveau camion F-550 hiver / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'achat de pneus pour le nouveau camion F-550 à Les Pneus Robert Bernard Ltée, de Saint-Paul-d'Abbotsford, pour le prix de 5 061,60 $, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro PAU-D214108 datée du 25 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-304

Remplacement des toits des puits P1, P2 et P5 / Octroi de contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour remplacement de la toiture des puits P1, P2 et P5, ainsi que l'entretien sur le bâtiment de bassin de distribution, à Les Habitations Pello inc., de Saint-Hyacinthe, au montant de 26 336,42 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission nº 1584-1 datée du 23 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-305

Achat moteur et pompe pour puits - Remplacement / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'achat d'un moteur et d'une pompe de remplacement pour les puits à Moteurs Électriques et Pompes G. & T. (1990) Ltée, de Mont-Saint-Grégoire, pour le prix de 16 770 $, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-306

Ligne à air entrepôt municipal / Acquisition et installation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat et à l'installation d'une ligne à air pour l'entrepôt municipal, à Oxymax inc., de Marieville, pour le prix de 3 152,34 $, plus les taxes, pour la fourniture de la quincaillerie et les services de transport, tel qu'il appert de la soumission numéro 74807 datée du 24 septembre 2025 et à Plomberie Chauffage JMT inc., pour le prix de 2 012,40 $, plus les taxes, pour l'installation de la ligne à air, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-307

Fonds de verdissement Hydro-Québec / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'appui financier dans le cadre du Programme Fonds de verdissement Hydro-Québec et d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer toute convention d'aide financière dudit Programme et tous documents pertinents, pour et nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-308

DM-07-2025 demande de dérogation mineure concernant la hauteur du bâtiment d'habitation unifamilial projeté au 970, rue Leclaire

Considérant que cette demande de dérogation mineure est présentée par le propriétaire, Monsieur Maxime Tétreault, et se rattache au PIIA 10-2025, lequel concerne l'implantation de l'habitation décrite en objet;

Considérant que l'approbation de cette demande de dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction de l'habitation décrite au PIIA-10-2025, pour laquelle la différence de hauteur envers le voisin sis au 960, rue Leclaire serait de 2,81 mètres, alors que le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,31 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que cette situation est décrite aux documents fournis par le propriétaire en date du 16 septembre 2025;

Considérant qu'au terme de son analyse, complétée le 25 septembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver cette demande de dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public est diffusé sur le site web et babillard municipal depuis le 16 septembre 2025, étayant la nature et l'effet de cette dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne ne s'est manifestée à l'égard de la présente demande lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que cette demande de dérogation mineure satisfait aux critères d'analyse et d'éligibilité contenus au Règlement nº 14 sur les dérogations mineures et amendements;

Considérant que le propriétaire a démontré qu'il subirait un préjudice sérieux advenant un refus de la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure DM-07-2025 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-309

PIIA-10-2025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée, projetée pour l'immeuble sis au 970, rue Leclaire

Considérant la demande de PIIA présentée par Monsieur Maxime Tétreault, propriétaire, concernant la construction de l'habitation décrite en objet;

Considérant que tout projet de nouvelle construction d'un bâtiment principal projetée à l'intérieur du périmètre urbain s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du Règlement nº 69 portant sur les PIIA et amendements;

Considérant que cette demande s'accompagne de la DM-07-2025;

Considérant que les officiers municipaux ont procédé à l'analyse du projet, notamment en vertu du Règlement nº 92-2005 de zonage et amendements, et que ce dernier s'y est avéré conforme en considérant la dérogation mineure susmentionnée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge que ce projet de résidence d'habitation unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères contenus au Règlement nº 69 sur les PIIA et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA-10-2025 telle que présentée par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-310

PIIA-11-2025 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au profit du commerce Mamiwouff, situé au 2046-2048, route 112

Considérant la demande de PIIA présentée par Monsieur Hadi Assi, mandataire pour la propriétaire, 12359626 Canada inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au profit du commerce Mamiwouff pour l'immeuble cité en objet ;

Considérant que tout projet de nouvelle enseigne accessoire à un usage principal s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du Règlement nº 69 portant sur les PIIA et amendements;

Considérant que les officiers municipaux ont procédé à l'analyse du projet, notamment en vertu du Règlement nº 92-2005 de zonage et amendements, et que ce dernier s'y est avéré conforme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge que ce projet de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus au Règlement nº 69 sur les PIIA et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA-11-2025 telle que présentée par le mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller M. Denis Chagnon déclare avoir un intérêt quant au point d'adoption suivant et se retire des délibérations.

Résolution 2025-10-311

PPCMOI-01-2025 afin de permettre l'occupation à des fins « d'habitation » du rez-de-chaussée (RDC) et du sous-sol (SS) du bâtiment portant l'adresse civique du 1000-1002, rue Notre-Dame, situé en zone nº 205 et implanté au lot nº 1 592 801 / Adoption

Considérant le Règlement numéro 181 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Césaire et la demande introduite en l'espèce par Monsieur Jonathan Chagnon, mandataire, concernant le bâtiment décrit en objet;

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue le 9 septembre 2025 à l'égard du premier projet de résolution nº 2025-08-240 accordant ledit PPCMOI-01-2025;

Considérant que cette demande de PPCMOI vise à autoriser pour ce bâtiment l'occupation à des fins « d'habitation » de son RDC et de son SS, sous réserve des sous-classes d'usage applicables en l'espèce, comme prévues au Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements;

Considérant qu'au terme de ses délibérations, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'autoriser le PPCMOI-01-2025 sous certaines conditions;

Considérant que cette demande respecte les orientations et objectifs d'aménagement énoncés au règlement sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire nº 91-2005 et amendements, notamment ceux contenus à son article nº 2.1.2, soit :

- Favoriser une offre résidentielle diversifiée afin de répondre aux besoins de différentes clientèles;
- Favoriser la densification du nombre de logements à l'intérieur du périmètre urbain.

Considérant que le lot nº 1 592 801 s'avère conforme au règlement de Lotissement nº 93-2005 et amendements;

Considérant qu'aucune rénovation, aucun agrandissement, aucune opération cadastrale et aucun nouveau branchement n'accompagne la présente demande;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter le PPCMOI-01-2025 afin de permettre l'occupation à des fins « d'habitation » du rez-de-chaussée (RDC) et du sous-sol (SS) de l'immeuble portant l'adresse civique du 1000-1002, rue Notre-Dame, située en zone nº 205 et portant le nº de lot 1 592 801:

1) Maintenir l'usage commercial au RDC du bâtiment portant l'adresse civique du 1004-1006, rue Notre-Dame **[**Burton pub**]**;

2) Assurer la conformité de l'aire de stationnement desservant l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller M. Denis Chagnon réintègre les délibérations pour les points d'adoption suivants.

Résolution 2025-10-312

Acte de servitude pour une conduite sanitaire existante – avenue du Frère-André / Autorisation de signature

Considérant les fonds servants de servitudes et de tolérances d'empiètement à établir pour une conduite sanitaire existante servant d'émissaire à la rivière Yamaska et située dans le quadrilatère formé par la rue du Moulin, l'avenue du Frère-André, la rue Notre-Dame et la piste cyclable *la Route des Champs* ;

Considérant que les lots et parcelles visés sont plus amplement décrits et illustrés à la description technique datée du 18 mai 2022, préparée par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 16311, au dossier AGBY-226704, composée d'un rapport et de sept (7) feuillets;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de mandater le notaire, Me Jean-François Denicourt de Saint-Césaire, pour la préparation d'un acte de servitudes et d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à cet acte de servitudes.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

Résolution 2025-10-313

Service en inspection municipale / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer un contrat pour des services d'inspection en bâtiment et en environnement à l'entreprise Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc., de Saint-Sébastien, au taux horaire de 85 $, ainsi que les frais de déplacement au taux de 0,70 $ du kilomètre, plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service, et ce, jusqu'au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-314

Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement)

Considérant qu'un mandat en urbanisme a été octroyé à la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. (GESTIM) afin de combler les besoins du service d'Urbanisme suite à la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la ressource mandatée par GESTIM doit être désignée à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale;

Considérant que cette ressource doit également être nommée à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme et l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire, ainsi que pour l'application de certains de ses règlements municipaux, à savoir, et ce, non limitativement :

- concernant les animaux et amendements,
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements,
- concernant les feux extérieurs et amendements,
- sur les systèmes d'alarme et amendements,
- concernant les nuisances et amendements,
- concernant la circulation et le stationnement et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de désigner, à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement par intérim, Monsieur Joao Barrote de la firme GESTIM pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de certains règlements municipaux incluant l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire à partir du 22 septembre 2025, selon les besoins de la Ville, jusqu'au 30 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-315

Règlement distinct nº 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter des zones nos 516 et 519 / Adoption

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire souhaite modifier son Règlement de zonage afin de réviser certaines normes relatives aux éoliennes commerciales;

Considérant que la modification projetée s'avère conforme aux orientations, objectifs et grandes affectations du sol dont dispose le Règlement nº 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire. Notamment, à l'égard des objectifs énoncés à l'article 2.2.2;

Considérant qu'un tel règlement doit recevoir l'approbation du conseil de la MRC de Rouville suite à un examen de conformité à l'égard de son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant qu'avis de motion du Règlement 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 12 août 2025 sur le premier projet de Règlement 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales;

Considérant que les dispositions du règlement qui visent à réviser certaines normes relatives aux éoliennes commerciales, notamment, celles de la distance séparatrice et de la hauteur maximale d'une éolienne commerciale; sont réputées avoir fait l'objet de demandes valides provenant des zones 516 et 519, selon les dispositions contenues et applicables à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1;

Considérant que l'article 136 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que dans le cas où une demande valide a été reçue à l'égard d'une disposition du second projet de règlement, cette disposition ne peut être contenue que dans un règlement distinct d'où l'adoption du présent règlement distinct;

Considérant que le présent Règlement distinct 92-2005-85-1 contient les dispositions du second projet de Règlement no 92-2005-85 modifiant le Règlement de zonage no 92-2005 et amendements concernant les éoliennes

commerciales ayant fait l'objet de demandes valides d'approbation référendaire à l'égard des zones concernées 516 et 519;

Considérant que le règlement distinct est adopté afin d'être soumis à la tenue d'un registre référendaire pour les personnes habiles à voter à l'égard des zones 516 et 519, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2;

En conséquence, **il est proposé par Jacques Bienvenue**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « 92-2005-85-1 modifiant le Règlement de zonage nº 92-2005 et amendements concernant les éoliennes commerciales soumis aux personnes habiles à voter des zones nos 516 et 519 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-316

Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement / Demande d'appui

Considérant le reportage intitulé « *La poubelle du Québec* » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

Considérant que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

Considérant que malgré les efforts des municipalités par l'adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation et que leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

Considérant que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérence et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour centrer sur ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

Considérant que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

Considérant que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les indicatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

Considérant que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

En conséquence, **il est proposé par Denis Chagnon**

Et résolu de dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate ;

Que la Ville demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires ;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires ;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables.

Que la Ville déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu ;

Que cette résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l' Alimentation ;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;
- À l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- Aux députés provinciaux concernés ;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Résolution 2025-10-317

Halte routière – Parc à neige / Octroi de contrats

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'octroyer les contrats pour la fabrication du parc à neige 2025-2026 à la Halte routière de Saint-Césaire sur la route 112, soit un site de glissade pour l'hiver 2025, à :

- Conception Snotech inc. de Granby, pour la conception et l'entretien du site pour le prix de 16 030 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission nº 26-15 datée du 17 septembre 2025;

- Surfaçage Expert AMB inc. de Valcourt, pour l'enneigement du site pour le prix de 20 450 $ plus les taxes tel qu'il appert au devis nº 019 daté du 16 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Résolution 2025-10-318

Complexe sportif - Entretien préventif du système de contrôle électronique et pneumatique / Renouvellement de l'entente

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder au renouvellement de l'entente d'entretien préventif du système de contrôle électronique et pneumatique au Complexe sportif pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, auprès de Servisys de Bromont pour les prix comme suit plus les taxes et tel qu'il appert dans la proposition datée du 5 janvier 2023:

- 2026 – 1ère année : 4 515 $;
- 2027 – 2ème année : 4 628 $;
- 2028 – 3ème année : 4 745 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-10-319

Mise à niveau des documents de sollicitation – Projet de reconstruction de l'aréna / Octroi de contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour la mise à niveau des documents de sollicitation dans le cadre du projet de reconstruction de l'aréna, à Faste Communication, de Brossard, pour une enveloppe budgétaire maximale de 5 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Résolution 2025-10-320

Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable / Dépôt

Le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 septembre 2025 est déposé.

Résolution 2025-10-321

Avenant au mandat de services professionnels pour la production du rapport hydrogéologique du puits 6

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un avenant au mandat de services professionnels pour la production du rapport hydrogéologique du puits 6, à LNA Hydrogéologie Environnement, de Québec, pour le prix 6 963 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 23 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Séance ordinaire du 1er octobre 2025

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Luc Forand	Nancy Bernier
Maire	Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2025-10-279 2025-10-281 2025-10-282 2025-10-283 2025-10-285
2025-10-288 2025-10-292 2025-10-293 2025-10-294 2025-10-295
2025-10-297 2025-10-298 2025-10-299 2025-10-300 2025-10-301
2025-10-302 2025-10-303 2025-10-304 2025-10-305 2025-10-306
2025-10-312 2025-10-313 2025-10-317 2025-10-318 2025-10-319
2025-10-321.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe